



MUNICIPALITÉ DE
Saint-Esprit
AVIS PUBLIC



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme*, avis est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Esprit qui se tiendra mardi le 7 avril 2026 à la salle du conseil de la Mairie de Saint-Esprit située au 21 rue Principale, le conseil étudiera l'avis du comité consultatif d'urbanisme de Saint-Esprit et devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Demande de dérogation mineure concernant l'implantation d'une enseigne
Lot 2 800 457, cadastre du Québec

La présente demande vise à obtenir l'autorisation d'implanter une enseigne d'une hauteur de 12 pieds dans la marge avant du lot mentionné ci-dessus, ainsi que d'autoriser l'implantation de cette enseigne sur un lot autre que celui où est situé le commerce.

Extrait du règlement de zonage # 364

« Article 88 **DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ENSEIGNES SUR POTEAUX, SOCLE OU STRUCTURE**

Toute enseigne fixée sur poteau, socle ou structure doit être située à l'extérieur de l'emprise de la voie publique.

Les enseignes sur socle, poteau et structure de moins de 3,0 mètres de hauteur (10') doivent être situées à un minimum de **0,75 mètre (2.6')** du trottoir, de la ligne de lot ou du fossé.

[...]

Article 91 **DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ENSEIGNES AYANT BESOIN D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION**

A) LES ENSEIGNES PUBLICITAIRES

Les enseignes publicitaires sont permises sur les bâtiments commerciaux et industriels, ou sur les terrains sur lesquels ces bâtiments sont construits, ou à l'intérieur des terrains de sports publics. [...] »

Toutes les personnes intéressées pourront se faire entendre par les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance.

Donné à Saint-Esprit, ce 20^e jour de mars 2026.

- Original signé -

Simon Franche
Directeur général et greffier-trésorier